

alinéa

Mars 2014
volume 11
numéro 1

ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

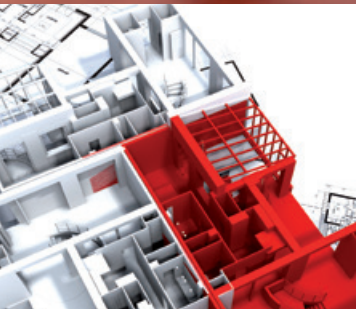
à LA UNE
Rendre la profession
incontournable...



Richard Côté, É.A.
Président de l'Ordre



VANT-GOÛT



à LA UNE

Rendre la profession incontournable... Juste ça3

à BORD

1^{er} avril 2014 : renouvellement de votre inscription au tableau de l'Ordre5
Déclaration de l'exercice en société 20145
Élections 2013 – Administrateurs de l'Ordre6
Richard Côté, É.A. – président 2013-20158
Hommage de ses pairs à Francine Fortin, É.A.9

avis

Conseil de discipline : décisions rendues11
Nominations au Conseil d'administration du Fonds d'assurance12
Le message du Fonds d'assurance13

agenda

Programme de formation continue 2013-201415

attention

Financement et pratiques bancaires : une réflexion qui s'impose18
Faits saillants de l'atelier sur les pratiques bancaires19

atmosphère

Congrès 201322

avenir

Remise des permis aux 46 É.A. de 201326
Aux stagiaires et candidats à l'exercice de la profession -
nouvelle pondération de l'examen d'admission à l'Ordre29

annuaire

.....30



Rendre la profession incontournable... Juste ça.

Chers collègues,

La publication de l'*Alinéa* ayant été retardée, c'est la première fois que je m'adresse à vous en tant que président de l'Ordre depuis mon élection, en mai dernier. Permettez-moi donc d'abord et avant tout de vous dire ma fierté et mon enthousiasme à occuper cette fonction. Je suis assisté d'une équipe extraordinaire au Conseil d'administration et à la permanence de l'Ordre : des gens de talent, expérimentés et motivés.

En novembre dernier, le Conseil d'administration de l'Ordre s'est réuni deux jours pour réaliser un exercice de planification stratégique. Ce n'était pas un luxe, le dernier du genre datant de 2004!

Alimenté par les commentaires des membres, notamment sur les pratiques bancaires (voir le texte à la page 18), les administrateurs de l'Ordre, assistés d'un animateur qualifié et des professionnelles de la permanence, ont travaillé très fort à jongler avec des objectifs, en conjuguant à la fois la mission de protection du public de l'Ordre, la réalité professionnelle et les besoins des évaluateurs agréés, l'évolution des pratiques en immobilier, l'avenir de la profession et de l'Ordre, etc.

Au terme de cette réflexion, huit « **changements attendus** » **prioritaires** ont été retenus qui constitueront autant de chantiers à l'Ordre au cours des trois prochaines années :

1. Réserve de l'acte d'évaluation aux seuls membres de l'Ordre, au Québec;
2. Confiance accrue du public dans le processus d'inspection professionnelle;
3. Utilisation par le public d'un service de qualité, professionnel et garanti;
4. Garantie pour le public de l'indépendance professionnelle de l'évaluateur agréé;
5. Conservation des acquis d'exercice exclusif en matière d'évaluation municipale, basée sur l'équité;
6. Intégration des professionnels œuvrant en évaluation immobilière;
7. Optimisation du protocole d'entente entre l'Ordre et le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle;
8. Encadrement accru de la reddition de comptes du syndic.

Vous aurez compris que le chantier de la réserve de l'acte d'évaluation et l'intégration des professionnels œuvrant en évaluation immobilière constituent le plat de résistance de ce menu. Et, puisqu'il est question de résistance, celle des partenaires du milieu immobilier risque d'être costaute. Aussi, il faudra négocier, créer des alliances, développer des stratégies, sans perdre de vue notre mission et nos valeurs.

Une bonne nouvelle : l'Office des professions du Québec s'est engagé à débiter les travaux menant à la détermination d'actes professionnels réservés pour les ordres du domaine de l'administration et des affaires. On sait donc qu'on ne « pelletera pas des nuages » mais qu'on va travailler sur un cadre législatif concret.

Au cœur de cette priorité il y a VOUS, LES MEMBRES. En effet, l'Ordre ne rencontrera pas ces objectifs sans une mobilisation importante de ses membres, sans une adhésion manifeste de votre part à ces objectifs et sans une démonstration sans équivoque de votre appartenance à la profession.

L'Ordre compte vous informer et vous impliquer à toutes les étapes de ces chantiers. Visitez le site Internet de l'Ordre (qui est en chantier lui aussi!) où on s'adressera à vous sur une base régulière pour vous faire part de l'avancement des travaux.

À court terme, nous irons vous rencontrer chez vous pour discuter avec vous de ces enjeux et du plan d'action adopté par le CA, dans le cadre d'une tournée régionale qui se fera avant l'été 2014.

La profession est à un tournant décisif : les grands chantiers de l'Ordre sont un rendez-vous que la profession et ses membres ne peuvent pas se permettre de manquer!

Le président,



Richard Côté, É.A.

C.A. d'orientation à Jouvence – novembre 2013



à BORD

1^{er} avril 2014 : renouvellement de votre inscription au tableau de l'Ordre

Un rappel qui s'impose à ce temps-ci de l'année! Au plus tard le 1^{er} avril prochain, chaque membre de l'Ordre doit :

- ✓ avoir soumis en ligne sa *Déclaration annuelle* (www.oeaq.qc.ca, section des membres);
- ✓ avoir transmis le paiement de sa **cotisation annuelle** à l'Ordre;
- ✓ s'assurer du respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ* :

- en souscrivant la police du Fonds d'assurance pour la prochaine période;
OU
- en transmettant à l'Ordre la **Demande de dispense (Annexe I)** intégrée dans la *Déclaration annuelle*. Pour toute question relative aux dispenses, veuillez communiquer avec M^e Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques, ekonson@oeaq.qc.ca.

Déclaration de l'exercice en société 2014

L'an passé, les évaluateurs agréés exerçant leur profession au sein d'une société par actions (S.P.A.) ou au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (s.e.n.c.r.l.) ont eu, pour la première fois, à produire leur *Déclaration de l'exercice en société* en vertu du nouveau *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société*¹ (le « Règlement »).

Somme toute, cette première application s'est bien déroulée, la grande majorité des membres ayant rempli leurs devoirs de façon responsable et professionnelle.

Espérons que cette première année ne sera pas l'exception!

Ainsi, quelques rappels importants :

- ✓ Le Règlement vise les évaluateurs agréés exerçant leur profession au sein d'une S.P.A. ou d'une s.e.n.c.r.l.
- ✓ Si vous êtes visé(e) par le Règlement, votre société doit avoir déjà nommé un **répondant** auprès de l'Ordre pour agir au nom des autres membres exerçant au sein de la même société. Si vous exercez la profession seul(e) en offrant vos services via une S.P.A. dont vous êtes le propriétaire, vous êtes visé(e) par le Règlement et vous êtes le répondant par défaut pour cette S.P.A.

Notez que les formulaires de déclaration de l'exercice en société seront transmis aux répondants des sociétés. Si vous avez à nommer un nouveau répondant, prière de communiquer son nom à l'attention de M^e Elena Konson à : ekonson@oeaq.qc.ca

Si, depuis la déclaration 2013, votre situation a changé (par exemple, vous avez constitué **une nouvelle S.P.A. ou une nouvelle s.e.n.c.r.l.**) et vous n'avez pas encore produit votre déclaration, veuillez communiquer à l'Ordre le nom du répondant pour cette nouvelle entité afin que le formulaire de déclaration vous soit adressé dans les années à venir.

Le formulaire de déclaration est également disponible sur le site de l'Ordre à www.oeaq.qc.ca, rubrique *Avis et publication*.

Enfin, l'évaluateur agréé ne peut pas exercer ses activités professionnelles au sein d'une S.P.A. ou d'une s.e.n.c.r.l. si lui (ou le répondant de sa société) ne s'est pas conformé aux exigences réglementaires **au plus tard le 1^{er} avril 2014.**

¹ Le texte de ce Règlement est disponible sur le site de l'Ordre : www.oeaq.qc.ca, rubrique *Protection du public*, sous-rubrique *La loi et les règlements*.

Élections 2013 – Administrateurs de l'Ordre

Les membres du nouveau Conseil d'administration et le nouveau président de l'Ordre, Richard Côté, É.A., élu au suffrage des administrateurs élus, ont débuté, en mai dernier, leur mandat de deux ans.

Voici la composition du nouveau Conseil :

1. De la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord :
Christian Brisson, É.A.
2. De la région de la Capitale Nationale–Bas-Saint-Laurent :
Richard Côté, É.A., Nathalie Bédard, É.A.,
Richard Chabot, É.A.
3. De la région de la Mauricie : Jennifer Lacasse-Linteau, É.A.
4. De la région de l'Estrie : Éric Grenier, É.A.
5. De la région de Montréal : Simon Beauchemin, É.A.,
Pierre Gosselin, É.A., Étienne Guindon, É.A., Richard
Lahaye, É.A., Annie Lavigne, É.A., René Rivard, É.A.
6. De la région de l'Outaouais–Abitibi–Témiscamingue–Nord-
du-Québec : Claude Laramée, É.A.

Comité exécutif de l'Ordre 2013-2015

Lors de la séance du 23 mai 2013 ayant suivi les élections du nouveau Conseil d'administration, les administrateurs ont élu les membres suivants pour siéger au comité exécutif :

- **Richard Côté, É.A.**, président de l'Ordre
- **Richard Lahaye, É.A.**, 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle
- **René Rivard, É.A.**, 2^e vice-président responsable de la formation professionnelle
- **Pierre Gosselin, É.A.**, trésorier, responsable des services aux membres
- **Hélène Turgeon**, administratrice nommée par l'Office des professions

MERCI aux administrateurs sortants

Par une motion de remerciement, l'Ordre souligne la contribution des administrateurs sortants : Mesdames **Josée Fecteau**, **Christiane Lemelin** et **Martine Sirois**, de même que Messieurs **Alain Fontaine** et **Stéphan Roy**.

Des remerciements particuliers ont été adressés à Madame **Francine Fortin** pour ses quatre années à la présidence de l'Ordre.

Nouveaux mandats



Richard Lahaye, É.A., Eximmo Montréal

Pour Richard Lahaye c'est plutôt un retour parmi les administrateurs de l'Ordre. Il a déjà siégé comme vice-président à l'éthique professionnelle et comme vice-président à la formation professionnelle. Son dévouement à l'égard de la profession lui a valu d'ailleurs l'attribution du Prix *Engagement* de l'Ordre en 2012.

M. Lahaye cumule plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de financement. Il a notamment travaillé au sein de Samson Bélair / Deloitte & Touche comme directeur principal Groupe immobilier et conseiller en évaluation, en financement et en acquisition. Il a exercé plusieurs années pour Hypothèques commerciales Canada I.C.I., Société financière MCAP en financement hypothécaire commercial. Dès 2008, il s'est joint à Eximmo Montréal à titre d'associé et évaluateur conseil.

Il s'agit d'un premier mandat pour :

Nathalie Bédard, É.A., Servitech inc.



Nathalie Bédard est évaluateur agréé depuis 1998. Elle exerce sa profession dans le secteur privé depuis 1995. Elle est actuellement vice-présidente au sein du bureau d'évaluateurs Servitech Services-Conseils inc. et se spécialise en évaluation d'immeubles de complexité élevée à diverses fins (financement, expropriation, litige, fiscalité municipale, etc.) tant pour la clientèle corporative qu'institutionnelle. Nathalie s'est déjà impliquée dans les travaux de l'Ordre sur la révision du champ d'exercice, le statut des copropriétés, la loi sur l'expropriation et elle a également été membre du comité organisateur du Congrès 2012.

Éric Grenier, É.A., Dufresne, Savary & Associés inc.

Éric Grenier cumule une dizaine d'années d'expérience en évaluation dans le secteur privé (immeubles résidentiels, terrains vacants, inspection de parachèvement des travaux, etc.). Il a débuté sa carrière comme évaluateur agréé chez Simard & Associés pour ensuite se joindre à Dufresne, Savary & Associés inc. M. Grenier pratique actuellement principalement dans le domaine du financement hypothécaire.



Étienne Guindon, É.A., Groupe Altus



Avant de se tourner vers le domaine de l'évaluation en 2004, Étienne Guindon a acquis une expérience en matière de placements sur les marchés financiers au sein de la Commission des valeurs mobilières du Québec et à la Bourse de Montréal. Depuis 2005, M. Guindon occupe le poste de conseiller senior et expert en immobilier chez Groupe Altus. Il concentre sa pratique dans le domaine de l'évaluation commerciale et il a développé une expertise particulière dans la rédaction et l'examen des rapports d'évaluation narratifs et abrégés. M. Guindon a également été président du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre de 2010 à mai 2012.

René Rivard, É.A., Groupe Altus

Avec plus de deux décennies d'expérience dans le domaine de l'évaluation immobilière, René Rivard s'est spécialisé en tant que conseiller en révision d'évaluation municipale et gestion des taxes foncières. Il a agi comme conseiller et gestionnaire d'impôt foncier pour de grands portefeuilles immobiliers, comme témoin-expert devant les tribunaux. Il a acquis une expérience en analyse et évaluation de propriétés d'envergure, centres commerciaux, mégacentres, bâtiments industriels, etc. René exerce sa profession au sein du Groupe Altus depuis 2006. Il s'est déjà impliqué au sein de l'Ordre comme membre du comité sur la gestion immobilière et comme membre du comité sur la révision du champ d'exercice.



Richard Chabot, É.A., Évimbec ltée



Richard Chabot, É.A. depuis 1992, œuvre dans le domaine de l'évaluation municipale depuis 1977. Il est signataire des rôles d'évaluation de plusieurs municipalités et MRC. De plus, il est chef de file en matière d'évaluation de complexes industriels d'envergure dans une multitude de secteurs. M. Chabot a également accumulé une expérience en évaluation immobilière dans une dizaine de pays d'Afrique ainsi qu'au Nouveau Brunswick et aux États-Unis. Il a été président de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec et il participe aux travaux l'Ordre, notamment, au sein du comité sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels.



Richard Côté, É.A. Président 2013-2015



Les membres du nouveau Conseil d'administration ont confié le mandat de la présidence à M. Richard Côté, É.A. Ce mandat durera 2 ans, jusqu'aux élections de 2015.

Richard Côté exerce la profession d'évaluateur agréé depuis 20 ans. Il œuvre présentement au Service de l'évaluation de la Ville de Québec, comme directeur de la Division de l'industriel, commercial et institutionnel. Il y a également débuté sa carrière en 1993.

Richard Côté a toujours eu à cœur les intérêts de la profession et la défense du public. Depuis plus de 13 ans, il participe aux travaux de l'Ordre sur divers sujets (formation continue, comité consultatif des évaluateurs municipaux, révision des normes de pratique professionnelle, révision des normes en évaluation municipale, révision du Code de déontologie des évaluateurs agréés, etc.). Richard est aussi le représentant officiel de l'Ordre au comité consultatif du MAMROT sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec.

Dans le cadre du *Programme de formation professionnelle* de l'Ordre, il a agi comme formateur du cours « *Évaluation municipale* ».

Richard Côté siège au Conseil d'administration de l'Ordre depuis mai 2007, et au comité exécutif depuis 2009 (de 2009 à 2011 comme 2^{ème} vice-président responsable de la formation professionnelle; et de 2011 à 2013 comme 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle).

Son « carnet de commandes » est bien rempli et fort heureusement, il est très enthousiaste. Nous lui souhaitons le temps, l'énergie et le soutien de ses membres pour trouver plaisir et accomplissement au cours de son mandat qui s'annonce bien chargé! 

Hommage de ses pairs à Francine Fortin, É.A.

Il est une tradition à l'Ordre, lors du congrès, de saluer la contribution d'un membre au développement et au rayonnement de sa profession par la remise de la plus haute distinction – **le Prix Engagement**.

Le 31 octobre 2013, c'est la présidente sortante **M^{me} Francine Fortin** qui s'est vue remettre ce prestigieux trophée lors de l'ouverture du Congrès de l'Ordre au Château Montebello.

Ce choix s'est imposé de lui-même. Les membres du comité exécutif ne pouvaient passer sous silence l'engagement de la récipiendaire depuis plus de 20 ans, au sein de l'Ordre et au sein d'autres organisations.

Ce prix souligne la qualité et la probité de la pratique d'un professionnel de même que son engagement dans les travaux de l'Ordre et également, dans le rayonnement de la profession auprès des partenaires externes.

Pour l'année 2013, le comité exécutif de l'Ordre a reçu 3 nouvelles candidatures et il a considéré les candidatures reçues durant les années précédentes. Le choix est souvent déchirant. Nous tenons donc à remercier tous ceux qui ont déposé des candidatures. Ce sont des candidatures de grande qualité et nous sommes fiers de compter dans nos rangs des professionnels de cette trempe!

Quelques extraits du discours d'hommage à Francine Fortin prononcé par le président Richard Côté, É.A., au moment de la remise du Prix Engagement 2013 :

« [...] Notre récipiendaire s'est illustré comme professionnel, comme formateur, comme gestionnaire et comme dirigeant de l'Ordre.

Reconnu pour son intelligence, sa probité et sa rigueur, notre récipiendaire a été un artisan engagé auprès de la relève. Au sein d'une organisation, c'est une personne sur qui on peut compter, qui ne se défile jamais devant les difficultés et qui assume ses responsabilités quelles que soient les circonstances. Voilà pourquoi cette personne incarne tout à fait l'engagement, dans ce qu'il a de plus gratuit et de plus noble.

Passionné de ski, je l'ai vu affronter les problèmes comme on aborde une piste : foncer, tout en sachant éviter les bosses, au besoin faire un peu de slalom pour finir par atterrir en douceur, fier de l'énergie consentie et du défi relevé.

C'est quelqu'un qui a à cœur de toujours apprendre et, qualité de plus en plus rare, qui sait écouter.

Vous l'aurez compris, avec autant de qualités, notre récipiendaire ne pouvait être... qu'une femme! Et il nous sera plus facile de continuer le tracé de son parcours en lui redonnant ses « elle ».





Elle a donc œuvré dans différentes organisations tant en pratique privée que dans des grandes organisations du réseau public. Une de nos consœurs disait d'elle hier qu'elle était pour elle une source d'inspiration parce qu'elle n'hésitait pas à sortir de sa zone de confort, à prendre des risques pour aller toujours de l'avant.

Elle s'est impliquée dans les groupes professionnels du domaine de l'évaluation : à l'Association des techniciens en évaluation foncière, à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec et, bien entendu, à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

Elle a formé des cohortes d'étudiants de niveau technique dont plusieurs sont devenus, par la suite, des évaluateurs agréés.

Au sein de l'Ordre elle s'est impliquée comme formateur pour les candidats à l'exercice de la profession, ainsi que dans divers comités reliés à la formation, au comité de congrès, au Conseil d'administration, au comité exécutif et... vous l'aurez deviné, à la présidence. Encore récemment, elle acceptait de continuer de s'impliquer au sein du comité conjoint Ordre-Fonds d'assurance, au comité de révision et au comité de gestion immobilière.

Au cours de son dernier mandat, nous l'avons vue se battre sans relâche pour faire reconnaître la pratique des évaluateurs agréés en gestion immobilière et défendre la nécessité de réserver l'acte d'évaluation aux évaluateurs agréés.

Si la complaisance ne fait pas partie de sa « palette de couleurs », elle fait toutefois preuve de beaucoup de compassion et sait être attentive aux besoins et solidaire des personnes qui font partie de son équipe.

Pour moi, pour mes collègues du Conseil d'administration et pour l'équipe de l'Ordre, c'est une grande dame aussi attachante qu'inspirante. Elle mérite bien de voir reconnaître l'importance de son engagement envers sa profession.

*Je demanderais à Madame Nycole Turmel – une autre femme d'engagement – de remettre le Prix Engagement 2013 à notre récipiendaire : **Madame Francine Fortin, évaluateur agréé!** »*

Conseil de discipline² : décisions rendues

Michel Fournier, É.A., es qualité de syndic c. Claude Vanasse, É.A., dossier 18-2010-052

Le 25 janvier 2013, le conseil de discipline a déclaré Claude Vanasse « É.A. » **coupable** d'avoir participé, en 2003, dans le cadre d'un appel d'offres de services professionnels en évaluation municipale de la Ville de Saguenay, à la rédaction d'une soumission comportant des inexactitudes quant à plusieurs éléments (le diplôme qu'il prétendait détenir, sa participation à la réforme de l'évaluation foncière, la certification ISO de son entreprise, etc.).

Le 8 octobre 2013, le conseil de discipline a imposé à M. Vanasse une sanction sous forme d'amende au montant de 2 000 \$ (plus les frais encourus par l'Ordre) ainsi qu'une **radiation temporaire** du tableau des membres de l'OEAQ pour une durée de dix-huit (18) mois débutant le **1^{er} janvier 2014**. Le conseil a également ordonné de publier un avis de la décision dans le journal circulant dans le lieu où M. Vanasse avait son domicile professionnel (art. 156 du *Code des professions*).

Michel Fournier, É.A., es qualité de syndic c. Claude Vanasse, É.A., dossier 18-2013-055

Par sa décision du 9 décembre 2013, suite au plaidoyer de culpabilité de l'intimé, le conseil de discipline a déclaré Claude Vanasse **coupable** d'avoir participé, en 2005, dans le cadre d'un appel d'offres de services professionnels de la municipalité de la Baie-James et de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, à la rédaction des soumissions comportant des inexactitudes quant à plusieurs éléments (l'utilisation de l'expression « maître de rôle », sa participation à la réforme de l'évaluation foncière, l'année de son inscription au tableau des membres de l'OEAQ, sa participation à la mise au rôle et/ou à l'évaluation des papeteries, des alumineries, des installations portuaires).

Le même jour, le conseil de discipline a imposé à M. Vanasse **une sanction** sous forme d'amende au montant de 4 000 \$ (plus les frais encourus par l'Ordre) ainsi qu'une **radiation temporaire** du tableau des membres de l'OEAQ pour une durée de dix-huit (18) mois débutant le **1^{er} janvier 2014**. Le conseil a également ordonné de publier un avis de la décision dans le journal circulant dans le lieu où M. Vanasse avait son domicile professionnel (art. 156 du *Code des professions*).

² Les décisions du conseil de discipline de l'OEAQ sont accessibles sur le site Internet (www.oeaq.qc.ca) dans la rubrique *Protection du public – Index des décisions disciplinaires*.

Nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ

À sa séance du 20 février 2014, le Conseil d'administration de l'Ordre a nommé les personnes suivantes à titre de membres du Conseil d'administration du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 :

- Danielle Boismenu
- Pierre Goudreau, É.A., président du Fonds
- Marc-André Leblanc, É.A.

Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au Conseil d'administration du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 :

- Daniel Benson
- Jean-Pierre Cadrin, É.A.
- Serge Lachance
- Pierre Lajeunesse
- Jean Lizotte

En décembre 2013, l'Ordre et La Personnelle, assurances générales, inc. ont conclu une **Entente de partenariat** de 5 ans offrant aux membres de l'Ordre un régime d'assurance de dommages (auto et habitation) avec les rabais de groupe.

Cette nouvelle entente est venue remplacer celle avec TD Assurance Meloche Monnex qui est arrivée à l'échéance.

intelauto

LA FAÇON FUTÉE DE ROULER ET D'ÉCONOMISER



Enfin, des économies qui reflètent vos bonnes habitudes de conduite.

Intelauto^{MC} est un nouveau programme d'assurance basé sur l'usage qui peut vous faire **économiser jusqu'à 25 %** lors du renouvellement de votre assurance auto.


ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC


laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

En tant que membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, vous avez aussi droit à des tarifs de groupe exclusifs sur vos assurances auto, habitation et entreprise.

La bonne combinaison.

Commencez à économiser ! Visitez intelauto.ca | 1 855 801-8830

Les détails au sujet du programme Intelauto sont disponible sur intelauto.ca. Certaines conditions s'appliquent. Intelauto est souscrit auprès de La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et auprès de La Personnelle, compagnie d'assurances en Ontario. ^{MC}Intelauto est une marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisée avec permission par La Personnelle, assurances générales inc. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances en Ontario. Intelauto est offert en Ontario et au Québec seulement.

Le message du Fonds d'assurance

Politique de tarification

Cette année, le Fonds d'assurance a préparé une nouvelle politique de tarification laquelle a été adoptée par le Conseil d'administration de l'Ordre lors de sa séance du 20 février dernier.

Cette nouvelle politique se veut juste et équitable en regard du risque que représente chacun des assurés. Aussi, pour calculer les primes d'assurance, le Fonds a tenu compte de plusieurs critères, à savoir :

1. les revenus d'évaluation de l'entreprise ou du travailleur autonome;
2. le personnel relié à l'exercice de la profession soit : le nombre d'évaluateurs agréés, de stagiaires, de techniciens et d'inspecteurs et autres collaborateurs;
3. les champs de pratique;
4. la sinistralité.

Système d'envoi électronique de masse

Le Fonds s'est doté d'un système d'envoi électronique de masse pour communiquer avec ses assurés. Pour ce faire le fournisseur Constant Contact a été retenu par le Fonds. Il est important d'ouvrir les courriels provenant du Fonds. Ils contiennent des informations pertinentes et nécessaires. Notamment, ce sera dorénavant le médium de communication du Fonds avec ses assurés.

Mise à jour de vos informations au Fonds

Les firmes devront valider les informations déjà fournies au formulaire-proposition 2014-2015 :

1. quant au nombre de collaborateurs, soient les techniciens, stagiaires, inspecteurs;
2. quant au nombre d'évaluateurs agréés.

Les firmes devront aussi fournir les noms des évaluateurs et collaborateurs de la firme et identifier ceux qui y travaillent comme travailleurs autonomes.

Il est de la responsabilité des assurés d'aviser le Fonds de tout changement dans leur situation professionnelle, par exemple : changement d'emploi, nouvelles coordonnées, etc.

ATTENTION

RAPPEL

En vertu de l'article 62.2. du  *code des professions*, vous êtes tenus aussi d'aviser l'Ordre par écrit lorsqu'une réclamation est formulée contre vous auprès du Fonds à l'égard de votre responsabilité professionnelle (dans les 30 jours suivant la connaissance de cet événement); ou bien lorsque vous formulez vous-même une déclaration de sinistre auprès du Fonds à l'égard de votre responsabilité professionnelle (dans les 30 jours suivant une telle déclaration)³.

³ Résolution du Conseil d'administration du 28 octobre 2009.

Vous êtes enseignant ou chargé de cours? Ceci vous concerne : Assurance des enseignants et chargés de cours

À sa séance du 20 février 2014, le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer, à compter du **1^{er} avril 2014**, une catégorie d'assurés du Fonds d'assurance : **enseignants et chargés de cours**.

Si vous agissez à titre d'enseignant, formateur, chargé de cours au collège ou université, veuillez communiquer avec M^e Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques à l'Ordre (ekonson@oeaq.qc.ca ou par téléphone au 514 281-9888 ou 1 800 982-5387) pour connaître les modalités d'application de cette mesure.

M^e Cathie St-Germain, LL.B, Adm.A., est nommée au poste de la directrice générale du Fonds d'assurance

**M^e Cathie St-Germain, a été nommée au
poste de la directrice générale du Fonds
d'assurance de l'OEAQ à compter du
16 avril 2013.**

Dans le cadre de ses fonctions, elle coordonne les activités du Fonds tant au plan réglementaire que de la gestion financière. Elle mène les enquêtes et analyse les réclamations en responsabilité professionnelle présentées au Fonds d'assurance contre les évaluateurs agréés. M^e St-Germain analyse les données sur les besoins en matière de produits d'assurance et s'assure qu'elles sont conformes aux lois et règlements.

M^e St-Germain est membre du Barreau du Québec, du Barreau Canadien, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec. Elle a siégé au sein du conseil de discipline du Barreau et à titre d'arbitre



au conseil d'arbitrage des comptes des avocats. Auparavant, elle a exercé en pratique privée comme avocate et médiatrice civile et commerciale. Elle a acquis de l'expérience en matière du droit des assurances, droit immobilier, responsabilité civile, droit municipal, droit de la construction dans les dossiers complexes impliquant la négociation, l'enquête, la médiation, la gestion du personnel, etc.

Programme de formation continue 2013-2014

○ FORMATION DE TRANSITION SUR LA MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Note : En vertu de l'article 5 al.2 du RFCO, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté, le 14 septembre 2010, une résolution à l'effet d'imposer, aux évaluateurs agréés exerçant dans le domaine de l'évaluation foncière, l'obligation de suivre le présent cours (**Module 1**) au moins une fois d'ici décembre 2015.

➤ Module 1 : éléments de base caractérisant la modernisation

(nombre d'heures reconnues aux fins de l'application du RFCO : 7 heures)

Ce module général sera présenté annuellement jusqu'en 2015, si le nombre d'inscriptions le justifie.

Prochaine séance projetée : 28 octobre 2014 (lieu à déterminer)

Formateurs : M. Jean-Marc Couture, É.A. et M. Normand Godbout, É.A.

➤ Module 2 : modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multifonctionnels et agricoles

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 12 heures; groupes de 35 personnes)

Prochaine séance projetée : juin ou novembre 2014, selon la demande (dates et lieu à confirmer)

Formateurs : M. Jean-Pierre Cadrin, É.A., et M. Jean-Marc Couture, É.A.

➤ Module 2A : détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent : cas pratiques

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 7 heures)

Prochaine séance projetée : automne 2014, selon la demande (date et lieu à confirmer)

Formateurs : M^{me} Marie-Hélène Cadrin, É.A. et M. Louis Garant, É.A.

○ INITIATION À L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE : CARACTÉRISTIQUES POUVANT INFLUENCER LA VALEUR

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 6 heures)

Le 28 mars 2014, à Lévis (St-Romuald).

Formatrice : M^{me} Jocelyne Morin

○ LA NÉGOCIATION GAGNANT-GAGNANT EN ÉVALUATION

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 12 heures)

Détails à venir

Formateur : M^e Howie Clavier

○ L'ÉVALUATION FORESTIÈRE ET SES DIVERSES COMPOSANTES

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 7 heures)

Le 11 avril 2014, à Lévis (St-Romuald)

Formateur : M. Marco Fournier, ing. f., É.A., M.Sc.

○ LA LECTURE DES BAUX COMMERCIAUX

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 6 heures)

Le 30 avril 2014, à Montréal

Le 4 juin 2014, à Québec

Formateur : M. Christian Guay, É.A., MBA

○ NOUVEAU COURS SUR L'ÉVALUATION DES HÔTELS ET MOTELS

Un cours avancé d'une journée

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 6 heures)

Le 31 mai 2014, à Québec

Le 14 juin 2014, à Montréal

Formateurs : M. Marc Laroche, É.A. et M^{me} Alexandra St-Georges, É.A.

VIS N° 3

Aux évaluateurs agréés œuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale

FORMATION SUR LA NOUVELLE NORME DE PRATIQUE EN ÉVALUATION MUNICIPALE (201)

Le 31 janvier 2013, le Conseil d'administration de l'Ordre a convenu de demander au comité de formation continue de dispenser, dès 2013, une **formation sur la nouvelle norme de pratique en évaluation municipale**. Cette formation a été dispensée en 2013 (le 4 octobre 2013 à Montréal et le 23 octobre 2013 à Lévis) et ce, en priorité à l'intention des signataires de rôle et s'il y a lieu, à leurs suppléants. Prenez note qu'à la réunion du 22 novembre 2012, le Conseil d'administration a également pris la décision de **rendre obligatoire cette formation notamment pour tous les signataires de rôles**. Elle sera reprise en 2014 et 2015 pour les évaluateurs agréés œuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale, pour les nouveaux signataires de rôle et pour tous les autres intéressés.

Prévoyez cette formation à votre agenda et réservez tôt!

- Lisez la nouvelle norme avant de vous présenter à la formation (cela facilitera les échanges).
- Assurez-vous que tous les évaluateurs avec lesquels vous travaillez sont au fait des exigences de la nouvelle norme de pratique.

○ **COURS SUR LA NOUVELLE NORME DE PRATIQUE (201)**

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 6 heures)

Le 2 avril 2014 (détails à venir)

Formateurs : M. Alain Raby, É.A. et M. Stephan Roy, É.A.

○ **MICROSOFT EXCEL 2010 POUR L'IMMOBILIER ET L'ÉVALUATION (COURS AVANCÉ)**

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 12 heures)

Dates en 2014 : à confirmer

Formateur : M. Dominic Fournier, É.A.

○ **NOUVEAU COURS RELATIF À L'ÉVALUATION DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS**

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 12 heures)

Mai 2014 (détails à venir)

Formateurs : M. André Côté, É.A. et M. Daniel Gagnon, É.A.

○ **L'EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS**

(nombre d'heures reconnues aux fins d'application du RFCO : 6 heures)

Le 12 septembre 2014, à Montréal

Le 26 septembre 2014, à Québec

Formateurs : M^e François Brochu, notaire et M. René-Paul Dumont, É.A.

○ **NOUVEAU COURS RELATIF À LA GESTION IMMOBILIÈRE**

Détails à venir

○ **NOUVEAU COURS RELATIF À L'INSPECTION DES IMMEUBLES DANS LE CADRE D'UNE ÉVALUATION**

2 séances à Montréal et 2 séances à Québec entre avril et fin juin 2014 (détails à venir).

Formateur : M. René Vincent, ing.

Mélanie Hing s'est jointe à l'équipe de l'Ordre

Elle est dorénavant responsable du traitement des *Demandes de reconnaissance d'activités de formation*. Veuillez donc expédier vos formulaires et les pièces justificatives à son attention à :

Madame Mélanie Hing,
Accueil et soutien à la formation

Ordre des évaluateurs agréés
du Québec
415, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

parf@oeaq.qc.ca
Tél. : 514 281-9888
ou 1 800 982-5387
Téléc. : 514 281-0120

ATTENTION

Financement et pratiques bancaires : une réflexion qui s'impose

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un membre ne se plaigne à l'Ordre des pratiques bancaires qui ont cours en matière d'évaluation aux fins de financement hypothécaire. En effet, depuis quelques années, les prêteurs n'ont eu de cesse de réduire la demande de services d'évaluation en quantité et, plus grave encore, en qualité.

Ainsi, l'arrivée des « courtiers en services d'évaluation » qui ont raflé les mandats des plus gros prêteurs a eu des impacts sur le volume des mandats et sur les conditions d'exercice de la profession. En obtenant le monopole des mandats des plus gros prêteurs hypothécaires, ils imposent aux évaluateurs agréés des conditions de réalisation indignes des professionnels : délais inacceptables, honoraires ridicules, perte du contact avec le client, confiscation des données, etc.

Les rapports d'évaluation se réduisent de plus en plus : ce fût d'abord des rapports formulaires, puis maintenant, on parle de cueillette d'informations sur des ventes, sans même qu'une visite ne soit requise. Même l'État contribue à cet état de fait : n'oublions pas que tout ça a commencé par la mise en place, par la SCHL, du programme EMILI, où on remplace le jugement de l'évaluateur par le traitement de l'information non vérifiée et fournie par des interlocuteurs en conflit d'intérêts (prêteurs, acheteurs, courtiers, etc.).

Mais il faut se dire les vraies choses : cette détérioration s'est faite aussi avec la complicité des évaluateurs qui ont accepté ces mandats à ces conditions. Pour ne pas perdre de mandats, les É.A., sont-ils en voie de tout perdre?

Dans le cadre du Congrès 2013 à Montebello, le président de l'Ordre a convié TOUS les

participants – du privé comme du public – à un exercice positif, axé sur les solutions et le partage des responsabilités.

Pour ce faire, les membres présents ont été invités à identifier les éléments suivants :

- les problématiques liées aux politiques et aux pratiques actuelles (ou tendances) des institutions bancaires;
- les impacts ou des préjudices créés (ou à venir) par les problèmes identifiés ci-dessus (pour le public, pour la profession, pour les É.A., les cabinets d'É.A, les organisations);
- des solutions, interventions, pistes de travail ou stratégies pour contrer ces problèmes et ces préjudices, à mettre en œuvre par l'Ordre et les cabinets ou les évaluateurs agréés eux-mêmes;
- finalement, chaque répondant devait identifier ce qu'il s'engageait à faire personnellement.

Les participants à cet atelier ont travaillé avec enthousiasme et rigueur et se sont exprimés avec franchise. L'exercice a été profitable pour tout le monde car il a permis de sensibiliser aussi les consœurs et confrères d'autres milieux de pratique.

Le rapport issu de cet atelier a été transmis au Conseil d'administration, lors de l'exercice de planification stratégique qui a suivi. De toute évidence, ces propos ne sont pas restés lettre morte car certaines des recommandations figurent dans les priorités et le plan d'intervention adoptés par le Conseil d'administration de l'Ordre (p. 3).

On compte bien que les membres tiendront eux aussi leurs promesses...

Faits saillants de l'atelier sur les pratiques bancaires

Ce que les É.A. ont dit :

Préjudice pour le public

Absence de communication entre le professionnel et son client

- L'obligation pour l'évaluateur de passer par la plate-forme du courtier pour régler tout problème fait en sorte qu'il ne peut plus communiquer directement avec sa cliente (l'institution financière) ce qui ne permet pas de développer une saine relation de confiance entre le professionnel et ses clients.
- L'élimination de la fonction conseil du professionnel – lorsqu'il n'est plus en mesure d'apporter des précisions verbalement dans des dossiers plus complexes – peut laisser place à une interprétation erronée de part et d'autre, sur le rapport d'évaluation ou sur la conclusion de valeur. L'évaluateur n'est plus en mesure d'expliquer ses conclusions et le client, à son tour, ne bénéficie plus de l'accès aux connaissances et aux compétences professionnelles.
- Souvent, plusieurs informations (telles que le zonage, les servitudes, le potentiel de glissement de terrain, etc.) sont non divulguées dans les dossiers de faible qualité faits sur les plates-formes imposées.

L'ingérence des courtiers (tiers non professionnels) dans l'acte d'évaluation

- Les délais de plus en plus courts imposés par les courtiers nuisent à la réalisation d'une évaluation de bonne qualité. Avec les recherches abrégées, la cueillette minimale des données et l'analyse limitée des facteurs, le risque d'erreurs augmente significativement.



- La qualité des rapports d'évaluation diminue, car souvent ceux qui rédigent les rapports et visitent les propriétés à évaluer n'ont pas la formation nécessaire et ne sont pas des professionnels.
- L'ingérence directe dans l'acte d'évaluation :
 - imposition d'exigences inappropriées au niveau de la mise en marché des comparables et ce, quitte à réduire la qualité des comparables (ex. : 180 jours et moins de mise en marché);
 - imposition des critères de sélection de ventes et d'indicateurs reliés au revenu, tels que TGA, MRN et MRB;
 - imposition des formulaires souvent de qualité inférieure aux standards de la profession (ex. : mauvaise traduction, informations manquantes, aucune place pour indiquer la superficie des terrains des ventes comparables, obligation d'indiquer une information parfois erronée, etc.).
- Le recours à des évaluateurs venant de l'extérieur du territoire où l'évaluation doit être faite, ce qui entraîne parfois des conséquences préjudiciables pour le client, soit l'utilisation de mauvaises comparables, la visite partielle de l'immeuble faute de temps à cause de la nécessité de couvrir un autre territoire.
- Les pressions indues sur l'évaluateur pour augmenter certaines valeurs dans le but de réaliser des transactions.
- L'appropriation par le courtier des données utilisées par l'évaluateur, ce qui entraîne la perte de la garantie quant à l'intégrité de ces données et la perte éventuelle de l'outil de travail de l'évaluateur.

Les impacts financiers sur le public (clients particuliers et corporatifs) et l'économie

- Si le rapport d'évaluation ne reflète pas la valeur marchande mais la « valeur au prêteur », la clientèle qui se croit protégée est induite en erreur (illusion de qualité) d'où les dangers suivants pour l'économie en général :
 - le portefeuille devient plus à risques chez les institutions financières et la SCHL avec des conséquences négatives sur la macro-économie (ex. : crise immobilière aux États-Unis). On a l'impression que la philosophie bancaire actuelle de gestion de risque favorise les technologies de modélisation statistiques au détriment du conseil personnalisé;
 - une possible contravention à la *Loi sur les banques* (L.C. 1991, ch. 46) qui régit le pourcentage maximal d'un prêt hypothécaire en fonction de la valeur marchande d'un immeuble;
 - même si l'impact immédiat est faible sur les institutions financières, il est beaucoup plus important sur le propriétaire en cas de variation du marché.
- Dans plusieurs cas, le particulier est appelé à payer de sa poche pour l'évaluation qui en réalité, n'est pas incluse dans son dossier bancaire.
- En même temps, des coûts additionnels sont imposés aux clients pour la reprise de mandats par un É.A., suite à des évaluations faites par des non É.A.
- Enfin, le client (l'institution financière) se trouve à payer injustement le prix plus élevé, car elle paie non seulement les services de l'évaluateur, mais également le tarif du courtier et ce, peu importe la nature du dossier. Il est d'ailleurs interdit à l'évaluateur de discuter avec son client des honoraires professionnels à l'intérieur des communications écrites dans les systèmes de plate-forme.

Impacts négatifs sur l'ensemble de la profession

- L'évaluateur agréé risque de perdre une part de crédibilité et la confiance de ses clients suite à l'ingérence dans l'acte d'évaluation de la part des tiers non professionnels. Il existe un risque sérieux de mauvaise perception chez les propriétaires qui voient souvent la valeur comme égale au prix demandé et qui voient l'évaluateur comme celui qui est là pour corroborer le montant de la transaction pour le vendeur, l'acheteur, le courtier hypothécaire, l'agent d'immeuble et l'institution financière qui sont déjà tous d'accord sur le prix.
- Or, l'activité de l'évaluateur agréé dans le cadre du financement hypothécaire est probablement celle qui touche concrètement le plus vaste public lors d'une décision d'investissement.
- Ces pratiques discréditent l'image de la profession dans son ensemble et risquent de diminuer l'intérêt de la relève. À noter par ailleurs que la pression exercée sur les évaluateurs concernant la baisse des honoraires professionnels pourrait avoir un impact néfaste sur le recrutement de la relève de qualité car les salaires suivent la tendance des honoraires!
- Le recours à des évaluateurs qui ne répondent pas aux mêmes normes de pratique que l'évaluateur agréé soit des CRA, DAR et DAC amène une confusion chez le grand public et les institutions financières sur les différents titres d'évaluateurs et leur encadrement professionnel.

VENIR

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

Les solutions et les engagements proposés par les évaluateurs agréés

Impacts négatifs sur les É.A. œuvrant en financement hypothécaire

- Diminution importante du volume de dossiers en financement hypothécaire et baisse de volume d'affaires pour les É.A. qui tiennent aux conditions correctes d'exercice de la profession. Les cabinets en région, limités en variété de mandats, peuvent même voir leur survie menacée.
- Pression exercée par les courtiers pour faire diminuer les honoraires professionnels et ce, sous peine de ne plus avoir de mandats, ce qui signifie que le professionnel dispose de moins en moins de ressources pour offrir des services de **qualité** (ex. : recherches, constitution de base de données, paiement des salaires aux employés, embauche de la main d'œuvre qualifiée, transfert de connaissances, etc.) De plus, les honoraires sont souvent les mêmes qu'il s'agisse d'un mandat pour une maison individuelle en ville à plus ou moins 200 000 \$ que pour une résidence de prestige à plus de 1 000 000 \$.
- Le public n'a donc plus le meilleur évaluateur mais plutôt le moins cher et le plus rapide choisi par le courtier.
- Risque plus élevé d'erreurs (considérant les conditions imposées) et risque supplémentaire en matière de responsabilité professionnelle, le courtier n'assumant aucune responsabilité à cet égard. ■■■

DERNIÈRE HEURE!

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de mettre sur pied un comité mandaté pour :

- documenter la problématique à l'intention des responsables politiques et des organismes réglementaires;
- proposer des moyens d'assurer l'indépendance professionnelle des évaluateurs agréés et la protection du public;
- identifier les modalités d'encadrement de l'Ordre à l'égard des membres qui réalisent ce type de mandats.



aTMOSPHERE

Montebello, 2013



Paulette Lalande, préfète de la MRC de Gatineau



Alain Dumaine, Ivanhoé Cambridge (à droite)



Alain Lacoursière, expert en évaluation d'œuvres d'art



Peggy Bachman, directrice générale, UMO



Nycole Turmel, Députée de Hull-Aylmer



Montebello, 2013

Déguisements, débats, émotions... encore une fois, **le congrès de l'Ordre** s'est avéré un feu roulant de conférences et d'activités qui ont ravi les participants.

Les membres du comité organisateur de Gatineau ont mis la barre haute à leurs successeurs de l'Estrie... Qu'à cela ne tienne... ils relèveront le défi en 2015!



Norm MacMillan (à gauche), ex-ministre, délégué aux transports, Claude Laramée, É.A., Pierre Gosselin, É.A., administrateurs de l'Ordre



Yves Boisvert, chroniqueur, La Presse







Remise des permis aux 46 É.A. en décembre 2013 Félicitations et bienvenue!



Les nouveaux détenteurs de permis reçus à Montréal

Les statistiques de l'examen d'admission 2013

	Total
Candidats inscrits à l'examen	72 ⁴
Québec.....	28
Montréal.....	43
Candidats ayant réussi l'examen	46
Pourcentage de réussite	65 %
Nombre de femmes ayant réussi l'examen	17/20 (85 %)
Nombre d' hommes ayant réussi l'examen	29/51 (57 %)

⁴ Mais 71 personnes ont rédigé l'examen.



Maxime Bolduc, É.A., (à gauche) a obtenu le meilleur résultat à l'examen



Mathieu Florent, É.A., (à droite) a obtenu le 2^e meilleur résultat à l'examen



Francis Parent, É.A. (à droite)



Adam Roy, É.A. (à gauche)



Jean Fréchette, É.A. (à droite)



Arman Petrosyan, É.A. (à gauche)



Audrey St-Pierre, É.A.



Catherine Lachance, É.A.



Catherine Pépin, É.A.



Dave Bouchard, É.A. (à droite)



Émanuel Paquette, É.A. (à droite)



Francis Vallée, É.A. (à gauche)



Jean-François Métivier, É.A. (à gauche)



Marc-André Dessureault, É.A. (à droite)



Jean-François Paris, É.A. (à droite)



Jonathan Bélanger, É.A. (à gauche)



Josée-Anne Lapointe, É.A.



Karine Gélinas, É.A.



Louis Bergeron, É.A. (à gauche)



Luc Michaud, É.A. (à droite)



Lysanne Labossière, É.A.



Manon Levert, É.A.



Marianne Boufounos, É.A.



Marie-Michèle Desrochers, É.A.



Mélanie Lapointe, É.A.



Renaud Haigron, É.A. (à gauche)



Sonia Thomas, É.A.



Steve Lachance, É.A. (à gauche)



Alexandre Lefrançois, É.A. (à droite)



Antoine Roussin, É.A. (à droite)

Aux stagiaires et candidats à l'exercice de la profession

Nouvelle pondération de l'examen d'admission à l'Ordre



Depuis 2004, l'Ordre administre la partie orale de l'examen, complémentaire à la partie écrite. La pondération qui existait auparavant était la suivante : 85 % pour la partie écrite de l'examen et 15 % pour la partie orale, une note globale de 65 % faisant foi du succès.

Rappelons que la partie orale visait à valider des compétences requises liées à la communication orale.

Au fil des ans, le comité d'admission soulevait des questions quant à l'opportunité de conserver cette pondération.

En effet, depuis 2006, 10 % des personnes ayant réussi l'examen d'admission ont obtenu la note de passage uniquement grâce aux résultats de la partie orale. De ces 10 %, plus de la moitié n'obtenaient pas la note de passage pour au moins deux méthodes d'évaluation sur les trois méthodes évaluées. D'autre part, de 2006 à 2011, 8 personnes ont échoué la partie orale bien qu'elles aient réussi la partie écrite. Enfin, en 2011, un candidat ayant obtenu un résultat de 59,05 % à la partie écrite, a réussi la partie orale grâce à sa performance à l'oral où il a obtenu une excellente note.

L'examen d'admission constitue pour l'Ordre le moyen d'évaluer la capacité du candidat à appliquer ses connaissances et ses compétences dans la résolution de problèmes d'évaluation en conformité avec les lois, règlements et normes régissant la pratique de la profession.

Or, la partie orale ne devrait pas permettre à un candidat d'obtenir son titre s'il ne maîtrise pas les connaissances et les compétences de base. En même temps, une importance doit être accordée à la partie orale de l'examen permettant d'évaluer les compétences en communication et en interrelation avec le public.

C'est ainsi que le comité d'admission a suggéré au Conseil d'administration d'établir les nouvelles règles de pondération de l'examen d'admission. Ces règles ont été entérinées par le Conseil le 31 janvier 2013 et ont été appliquées pour la première fois à l'examen de 2013 :

Le candidat, pour réussir l'examen d'admission à l'Ordre, doit obtenir une note de 65 % pour chacune des parties de l'examen, soit la partie écrite et la partie orale. ■

a NNUAIRE

Tableau des membres

RETRAITS au 1^{er} avril 2013

Retraite

Beauregard, Claude	Québec
Bergeron, Donald	Magog
Brahic, Gérard	Trois-Rivières
Brière, Normand	St-Bruno
Brochu, Jean-Guy	Québec
De Repentigny, Josée	Montréal
Dufresne, Pierre-Michel	Mcmasterville
Gariépy, Robert	Lachute
Guindon, Claude	Terrebonne
Hughes, Marcel	Laval
Lépine, Ernest	Laval
Martin, Jean	Montréal
Potvin, Jocelyn	Trois-Rivières
Ruest, Ghislain	La Baie, 1 ^{er} octobre 2013
Sauvageau, Luc	Québec

Abandon

Beckers, Bruno	Ste-Thérèse
Bertrand, Jérôme	Québec
Cliche, Michel	St-Nicolas
Deleu, Élisabeth	Montréal, 1 ^{er} octobre 2013
Gagné, David	Laval
Gaudreault, Joël	Saint-Félicien
Larochelle, Émile	Québec, 1 ^{er} décembre 2013
L'heureux, Jean-François	Beloeil
Proulx, Sylvie	Montréal
Racine, James	Québec, 1 ^{er} décembre 2013
Roberge, Guy	Gatineau
Turmel, Marie-Josée	Montréal
Veilleux, Frédéric	Québec, 5 décembre 2013

Radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle

Hajji, Farid	Laval
Sauvé, Jean-Marc	Québec

Radiation en vertu d'une décision disciplinaire

Vanasse, Claude

Chicoutimi

Du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015

Décès

Mercier, Jules

Saint-Jean-sur-Richelieu

26 octobre 2013

NOUVEAUX É.A.

Beauchamp, Raphael	Montréal	9 janvier 2014
Bélanger, Jonathan	Montréal	6 février 2014
Bergeron, Louis	Montréal	29 janvier 2014
Besner, Christian	Montréal	25 janvier 2014
Bolduc, Maxime	Longueuil	3 février 2014
Bouchard, Dave	Québec	22 janvier 2014
Boufounos, Marianne	Montréal	5 février 2014
Desrochers, Marie-Michèle	Montréal	16 décembre 2013
Dessureault, Marc-André	Gatineau	2 février 2014
Dion, Martin	Sherbrooke	1 ^{er} octobre 2013
Ferland, Sabrina		24 janvier 2014
Fleurent, Mathieu	Montréal	30 janvier 2014
Fréchette, Jean	Québec	21 janvier 2014
Gélinas, Karine	Montréal	8 janvier 2014
Grenier, Michel	St-Laurent	20 janvier 2014
Haignon, Renaud	Laval	12 décembre 2013
Jobidon, Philippe	Québec	6 janvier 2014
Labossière, Lysanne	Pointe-Claire	13 janvier 2014
Lachance, Catherine	Québec	22 janvier 2014
Lachance, Steve	Montréal	10 décembre 2013
Lamothe, Jean		
Lapointe, Josée-Anne	Brossard	30 janvier 2014
Lapointe, Mélanie	Québec	28 janvier 2014
Leblanc, Jean-François	Rimouski	16 décembre 2013
Lefrançois, Alexandre	St-Lambert	11 décembre 2013
Levert, Manon	Québec	13 janvier 2014
Métivier, Jean-François	Trois-Rivières	13 janvier 2014
Michaud, Luc	Québec	18 décembre 2013
Paquette, Emmanuel	Montréal	16 décembre 2013
Parent, Francis		22 janvier 2014
Paris, Jean-François	Laval	19 décembre 2013
Pelletier, Luc	Montréal-Nord	13 janvier 2014
Pépin, Catherine	Montréal	20 décembre 2013
Petrosyan, Arman	Gatineau	9 février 2014
Roussin, Antoine	Québec	14 janvier 2014
Roy, Adam	Montréal	8 janvier 2014
St-Pierre, Audrey	Victoriaville	8 janvier 2014
Thomas, Sonya	Granby	13 janvier 2014
Vallée, Francis	Boisbriand	12 décembre 2013

REGISTRE DES STAGIAIRES

Aguirre-Oliva, Claudia	Laval	7 août 2013
Arsenault, Frédéric	Terrebonne	4 septembre 2013
Beaudin, Maxime V	Montréal	8 juillet 2013
Bernier, Annie	Québec	11 octobre 2013
Bernier Tremblay, Alexandre	St-Romuald	8 juin 2013
Binet-Blouin, Pier-Hugo	Repentigny	21 août 2013
Blackburn, Raphaël	Dolbeau-Mistassini	21 mai 2013
Bolduc, Mathieu	Québec	21 août 2013
Boulianne, Jean-Sébastien	Neuville	15 août 2013
Bousquet-Bronswijk, Samuel	Québec	21 août 2013
Brassard, Chantal	Mascouche	13 mai 2013
Campagna, Yann	Montréal	6 août 2013
Carrier, Roxanne	Québec	30 mai 2013
Cauchon, Isabelle	Québec	26 août 2013
Caulier, Guillaume	Montréal	21 juin 2013
Charlebois, Francis	Montréal	9 juillet 2013
Ciubotaru, Maxim	Montréal	24 mai 2013
Collard, Sébastien	Amos	4 septembre 2013
Comeau, David	Montréal	13 septembre 2013
Coulombe, François	Blainville	12 septembre 2013
Couture Cormier, Cindy	St-Jean-Chrysostome	3 juillet 2013
Dandurand, Patrick	Laval	16 août 2013
Del Vecchio, Marie-Claude	Sept-Îles	18 juin 2013
Demers, Jacques-Olivier	Québec	13 septembre 2013
Dessurault, Frédéric	Montréal	19 juillet 2013
Dumortier, Jade	St-Hyppolyte	21 mai 2013
Farmer, Marie-Claude	Longueuil	14 août 2013
Gagnon, Jérôme	Lévis	3 juillet 2013
Gauvin, Lamontagne Julie	Québec	30 août 2013
Gervais, Shanny	Québec	3 juin 2013
Gougeon, Marc-André	Terrebonne	24 septembre 2013
Houley Blanchette, Stéphanie	Québec	21 août 2013
Krita, Ahmed	Montréal	8 juillet 2013
Koncsik, Emily	Québec	31 juillet 2013
Lachance, Jessica	Beaumont	23 mai 2013
Lebel, Jérôme	Sherbrooke	4 septembre 2013
Lecomte, Sandy	Trois-Rivières	16 août 2013
Leduc, Chantal	Laval	5 septembre 2013
Lefrançois-Couturier, Julie	Gatineau	16 septembre 2013
Matte, Marie Pierre	Ste-Catherine	1 ^{er} avril 2013
Mazouzi, Sakina	Ste-Rose	1 ^{er} avril 2013
Mondor, Véronique	Blainville	21 octobre 2013
Obas, Michel	Montréal	6 septembre 2013
Paquet, Sandra	Québec	2 octobre 2013
Paquin, Jessica	Victoriaville	3 juillet 2013
Pépin, Pierre-Luc	Beaupré	13 septembre 2013
Poulin, Michel	Lévis	1 ^{er} avril 2013

Prévost, Rudy	Normandin	21 mai 2013
Proulx, Julien	Québec	13 septembre 2013
Prud'homme, Valérie		23 juillet 2013
Ross, Daniel	Repentigny	6 mai 2013
Roussel, Antoine	Rivière du Loup	22 avril 2013
Roy, Olivier	Québec	23 mai 2013
Séguin, Godefroy	Sherbrooke	14 novembre 2013
Simard, Maude	Ste-Marie	26 août 2013
Tanguay Imbeault, Josée	Rivière du Loup	6 mai 2013
To, San	Montréal	29 août 2013
Tourigny, Audrey	Victoriaville	27 septembre 2013
Tremblay, Simon-Alix	Montréal	21 août 2013
Villemure, Alexandre	Montréal	21 mai 2013

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

Allard, Hugo	Québec	2 octobre 2013
Beaudin-Bates, Marlène	Chambly	2 octobre 2013
Bourassa, Guillaume	Québec	2 octobre 2013
Brien, François	Repentigny	11 juin 2013
Cauchon, Isabelle	Québec	11 juin 2013
Celi, Leonardo	Québec	2 octobre 2013
Coulombe, Valérie	St-Augustin-de-Desmaures	2 octobre 2013
Desloges, Vincent	Lévis	2 octobre 2013
Dostie, Véronique	Blainville	9 décembre 2013
Dubord, Daniel	Québec	9 décembre 2013
Dumont, Stéphane	Laval	30 janvier 2014
Gagnon, Marc	St-Julienne	9 décembre 2013
Grenier, Valérie	St-Georges	11 juin 2013
Lacroix, Martin	Candiac	2 octobre 2013
Lavoie, Marjorie	Québec	2 octobre 2013
Lefebvre, Noémie	Montréal	9 décembre 2013
Mailloux, Jennifer	Laval	2 octobre 2013
Medeiros Ventura, Ruben	Montréal	30 janvier 2014
Migneault, David	Québec	2 octobre 2013
Mondoux Poirier, Laurie Anne	Québec	2 octobre 2013
Noël, Jean-Philippe	Montréal	9 décembre 2013
Pelletier, Louis	Beloeil	11 juin 2013
Philibert, Christine	Montréal	11 juin 2013
Porto Paulo, Henrique	La Prairie	11 juin 2013
Quirion, Joël	Montréal	11 juin 2013
Robitaille, Janson	Québec	9 décembre 2013
Rochette, Jean-Filippe	Longueuil	9 décembre 2013
Samson-Blouin, Lou-Anne	Lévis	11 juin 2013
St-Arnaud, Catherine	St-Hyacinthe	2 octobre 2013
Tétreault, Maxime	Granby	2 octobre 2013
Théroux, Sébastien	Varenne	30 janvier 2014

Crédits

L'*AlinÉA* est publié trois ou quatre fois l'an par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, dans le but d'informer les membres sur les services et les activités de l'Ordre. En tant que principal outil d'information, d'expression et d'échanges, son objectif est aussi de favoriser l'avancement de la profession.

Les articles qui le composent n'expriment que l'opinion de leurs auteurs et n'engagent nullement celle des responsables de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

Tous les articles publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits à condition d'en indiquer la source.

Rédactrice en chef

M^e Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications

Révision des textes

Céline Viau, secrétaire générale

Josée Laporte, coordonnatrice à l'admission

Tableau des membres

Josée Laporte, coordonnatrice à l'admission

Lorraine Abel, secrétaire

Conception graphique

Oblik Communication-design

Impression

Au Point Reprotech

Photographes

Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada



L'évolution de votre SIGNATURE

10 ans déjà!

L'OÉAQ fut le premier ordre professionnel après la Chambre des notaires du Québec à travailler en partenariat avec Notarius. Aujourd'hui, Notarius est fier partenaire de 22 ordres ou associations professionnels à travers le Canada. Merci de nous avoir fait confiance et merci de continuer à le faire.



Pour en savoir plus, visitez www.notarius.com/oeaq ou composez le 1-888-588-0011 option 2.



**ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC**

415, rue St-Antoine Ouest, bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Téléphone : **514 281-9888** ou 1 800 9 VALEUR

Télécopieur : 514 281-0120

oeaq@oeaq.qc.ca

www.oeaq.qc.ca